

PROCES VERBAL REUNION DE CCAS

L'an deux mil vingt, le lundi 29 juin à 19 heures, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes en raison du COVID - 19, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mmes et Mrs Sandra BROGNET, présidente, Isabelle MAIRESSE, Annie DUVETTE, Peggy QUINZIN BERNARD, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY, Philippe CORNILLE, Mathilde BERTIN, Typhaine MAILLARD

Absente excusée : Michèle PAMART

Date de convocation : 22 juin 2020 - **Date d'affichage** : 9 juillet 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 11 - **Membres présents** : 10

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MAIRESSE

Ordre du jour

Madame la présidente, la séance ouverte demande aux membres du Conseil d'Administration leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : Délégations à la présidente.

Les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour qui sera discuté avant les informations et questions diverses.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 11 juin 2020.

Madame la présidente, donne lecture du procès-verbal de la réunion de CCAS du 11 juin 2020. Elle leur demande aux élus s'ils ont des remarques éventuelles.

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal est signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.

2) Approbation du Compte de Gestion 2019 de Monsieur le receveur municipal.

Madame la Présidente présente le Compte de gestion 2019 de Monsieur le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2019.

3) **Vote du Compte Administratif 2019 et affectation des résultats au budget 2020.**

a) **Compte Administratif 2019**

Madame la Présidente présente le Compte administratif 2019.

Madame la Présidente demande à Madame Annie DUVETTE de bien vouloir procéder aux opérations de vote, puis sort.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2019.

b) **Affectation des résultats au budget 2020**

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat suivant :

Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		2 174,28 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		17 056,08 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		19 230,36 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		10,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0,00 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	19 230,36 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		10 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		9 230,36 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, approuvent cette proposition.

4) Vote du budget primitif 2020.

Madame la Maire donne la parole à Madame Barbara BERLEMONT qui procède à la lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2020. Le budget est examiné chapitre par chapitre pour le fonctionnement et par opération en investissement.

Fonctionnement : prévision des dépenses et des recettes : 28 530,36 €

Investissement : prévision des dépenses et des recettes : 13 010,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2020.

5) Délégations à la présidente.

Madame la Présidente expose à l'assemblée, que pour une bonne administration du CCAS, il serait souhaitable que les membres du CCAS lui délèguent certaines compétences :

- Attribution des prestations d'aide sociale facultative, dans les conditions définies par le conseil d'administration : bons alimentaires, avances remboursables pour un montant maximum de 600 €.
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics.
- La conclusion et la révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- La conclusion de contrat d'assurance.
- La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère.
- Le renouvellement des baux d'habitation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité acceptent cette proposition.

6) Questions diverses.

- a) Madame Peggy QUINZIN BERNARD demande si les membres peuvent recevoir en permanence un membre de sa famille. La réponse est négative car il y aurait conflit d'intérêt.
- b) Madame Isabelle MAIRESSE pose la question de la fréquence des permanences. Il est proposé d'attendre la rentrée de septembre et de suivre le rythme des restos du cœur, soit le mardi de 14 à 16 heures, une semaine sur deux.
- c) Monsieur Philippe CORNILLE demande ce qu'il en est de l'analyse des besoins. Madame BERLEMONT répond qu'il faut s'adresser aux

différents organismes comme la CAF, mais que ce n'est pas aux membres d'aller questionner les administrés.

- d) Il est demandé pour la prochaine réunion du conseil d'administration de faire un point sur les différentes aides qui existent déjà au sein du CCAS : bons alimentaires, aides remboursables, etc. Ceci dans le but de préparer un dépliant à distribuer.
- e) Monsieur Franck HUGOT se propose pour être écrivain public, et aider les administrés dans les différentes démarches administratives.
- f) Madame Typhaine MAILLARD propose l'acquisition d'un ordinateur voué aux démarches du CCAS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20 heures 15.
Suivent les signatures.

Sandra BROGNET, présidente

Isabelle MAIRESSE, secrétaire

Annie DUVETTE

Peggy QUINZIN-BERNARD

Angélique DUCHESNE

Franck HUGOT

Céline BOUVY

Philippe CORNILLE

Mathilde BERTIN

Typhaine MAILLARD